

RESSOURCES BOREALES

Mars 2014
Volume 4 N° 1

Bulletin d'information de la Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Dans ce numéro :

- 01** Mot du directeur général
- 02** Les superficies exclues de la récolte
- 03** Aires d'intensification de la production ligneuse
- 04** Étude sur le reboisement de landes forestières
- 05** Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels
- 06** Bilan de la journée thématique sur les chemins multiusages
- 07** Les tables locales de GIRT : des partenaires impliqués
- 09** Campagne «Le territoire public, ça se partage» : un nouveau dépliant signé MRN-MRC
- 09** État de la situation de la certification SFI dans la région
- 10** Partage des informations géographiques
- 11** Rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Mot du directeur général

Alain Thibeault, B.A.A.

Le développement de notre région est intimement lié à la mise en valeur des ressources naturelles. Pour cette raison, les réflexions doivent se poursuivre afin de trouver les solutions qui conservent l'équilibre essentiel entre les trois pôles du développement durable : le social pris comme fin, l'économie comme moyen et l'environnement comme condition.

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) travaille très fort dans ce sens. Nous avons mis en place un régime forestier qui respecte des exigences environnementales de haut niveau et qui peut faire l'envie de bien des pays. À cet égard, le MRN s'est doté d'un système de gestion environnementale ISO 14001 multisite qui assure le respect de principes reconnus internationalement, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

D'ailleurs, le MRN situe l'aménagement durable des forêts et la protection de l'environnement au premier rang de ses préoccupations organisationnelles. Par l'entremise de notre nouvelle politique environnementale, nous nous engageons à :

- nous conformer aux exigences légales et aux autres exigences applicables ou à les dépasser;
- améliorer de façon continue notre performance environnementale et forestière en revoyant périodiquement nos pratiques liées à la protection de l'environnement et à l'aménagement durable des forêts;
- agir en propriétaire averti en transmettant à nos fournisseurs nos exigences en matière de protection de l'environnement et d'aménagement durable des forêts et en veillant à leur respect;
- assurer la participation du public, des détenteurs de droits et des communautés autochtones dans les processus de gestion forestière et à prendre en compte leurs intérêts, leurs valeurs et leurs besoins;

- assurer la durabilité des écosystèmes forestiers par la mise en œuvre d'un aménagement écosystémique;
- promouvoir le développement économique régional issu de la mise en valeur des ressources naturelles.

Dans le débat public actuel entourant l'établissement d'aires protégées et la protection de l'habitat du caribou forestier, il est primordial de rappeler qu'en milieu forestier d'importantes mesures sont déjà en place en matière de protection et de conservation. Notamment, vous lirez dans le présent bulletin qu'environ 32% des superficies forestières régionales sont déjà assujetties à une forme de conservation pour diverses raisons. **L'aménagement forestier, tel qu'il est pratiqué au Saguenay-Lac-Saint-Jean, constitue une source de solutions aux questions environnementales et non l'inverse.** Je suis donc convaincu que nous saurons faire les bons choix en ce qui a trait à la saine gestion de cette richesse collective que représente la forêt.





Les superficies exclues de la récolte : une ampleur insoupçonnée

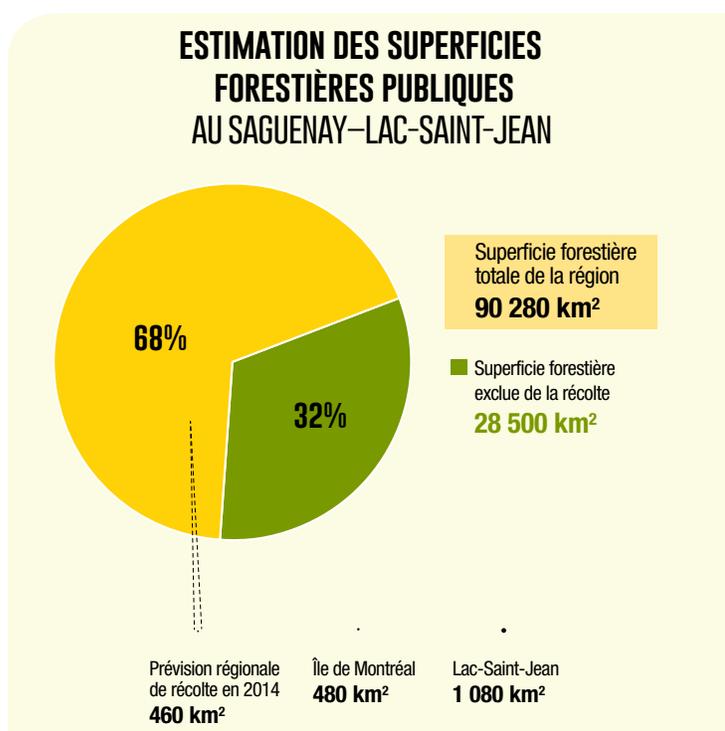
Daniel Villemure, ingénieur forestier,
direction de l'expertise

Robert Lacroix, ingénieur forestier,
directeur des opérations intégrées



En matière de récolte, peu de gens connaissent l'étendue des superficies exclues de notre planification des interventions en milieu forestier. Pour en définir l'ampleur, nous avons produit une estimation à l'échelle de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ainsi, nous avons estimé que **32% des superficies forestières de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont déjà exclues de la récolte**** pour diverses raisons, tel que l'illustre la figure ci-après.



Voici quelques exemples de superficies exclues de la récolte :

- les aires protégées reconnues (7 000 km²);
- les superficies forestières situées au nord de la limite nordique;
- les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- les refuges biologiques;

- les forêts d'expérimentation;
- les territoires à faible densité (dénudés);
- les sites inaccessibles, c'est-à-dire où la récolte de bois s'avère impossible en raison de contraintes sur le terrain (p. ex., pentes fortes, îles, etc.).

À ces superficies s'ajoutent d'autres mesures de conservation :

- l'application du Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier du Saguenay-Lac-Saint-Jean permet de préserver pour un temps déterminé 6 500 km² de massifs forestiers (basé sur le plan de rétablissement provincial 2005-2012);
- les aires protégées candidates, environ 7 000 km², pour lesquelles le MRN applique une protection administrative en attendant le dénouement du processus de sélection sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
- la protection des bandes riveraines;
- etc.

Toutes proportions gardées, la superficie correspondant à la prévision de récolte pour 2014 représente un petit point comparativement à la superficie forestière totale de la région administrative.

La production de ces données a exigé la collaboration de membres de l'équipe géomatique régionale du Ministère, soit MM. Claude Gagnon et Pascal Baillargeon.

* Par superficie forestière, nous ciblons la superficie de la région administrative 02 en excluant du calcul les superficies des lacs et des cours d'eau, des zones asphaltées, des gravières, des lignes de transport d'énergie, etc.

** Estimation faite à partir des meilleures données disponibles. Sources : cartes forestières du Bureau du forestier en chef, version RP2 et autres cartes forestières.



Mai, mois de l'arbre et des forêts

En mai prochain, le Mois de l'arbre et des forêts nous revient de nouveau à la grandeur de la province. L'édition 2014 reprend le thème des applications surprenantes du bois, qui rappelle la place importante que jouent les produits du bois dans nos vies. Nous vous invitons à prendre part aux activités et à profiter de l'occasion pour rappeler l'importance de la forêt dans vos missions respectives. À l'avance, je vous souhaite un excellent mois de l'arbre!



Aires d'intensification de la production ligneuse : premier pas concret

Jean Paquet, ingénieur forestier, direction de l'expertise

Avec l'arrivée du nouveau régime forestier, le Ministère a revu son approche pour augmenter la production de matière ligneuse. Pour ce faire, il a adopté des stratégies dont l'une consiste à produire davantage sur de plus petites surfaces. Ainsi, le MRN va concentrer une partie de ses investissements sylvicoles sur des aires d'intensification de la production de matière ligneuse (désignées par l'acronyme AIPL). La production de bois sera, du coup, augmentée en qualité et en quantité. Des scénarios de sylviculture intensive et élite seront principalement appliqués sur ces aires. Pour ce faire, le MRN a travaillé à l'acquisition de connaissances de pointe et au développement d'outils adaptés à l'atteinte de cet objectif.

Cartographier les sites à fort potentiel

En 2011, le Ministère a produit une cartographie des sites à fort potentiel pour l'intensification de la production ligneuse. À partir de ces renseignements, il a transmis une première proposition de localisation à la Conférence régionale des élus (CRÉ) et aux communautés autochtones de la région. Un comité composé d'intervenants régionaux a ensuite proposé une stratégie régionale sur les AIPL au début de l'année 2013. Cette stratégie a ensuite été intégrée dans les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) pour la période 2013-2018.

Localisation fine des AIPL

Dans la prochaine année, le Ministère déterminera les travaux à effectuer à court terme dans les aires d'intensification qui ont été retenues. Pour ce faire, il a développé des outils de travail qui facilitent leur sélection.

Premier outil : des grilles d'aide à la classification du potentiel AIPL

Dans un premier temps, le Ministère a élaboré trois grilles qui regroupent les critères d'identification des AIPL, tels que :

- Distance de transport du bois jusqu'à l'usine;
- Qualité du site (type écologique, croissance attendue des peuplements, etc.);
- Besoin en intervention sylvicole.

Chaque grille présente des critères qui facilitent la sélection des AIPL et permettent une première classification par ordre de priorité.

Deuxième outil : une table des rendements escomptés

Cette table servira de référence de base lors des visites effectuées sur le terrain par les aménagistes du Ministère. Ces données de rendement proviennent d'un réseau régional d'échantillonnage. En effet, un inventaire des plantations est effectué tous les ans depuis 2009 en collaboration avec les intervenants du milieu (Krause et al., 2012).

Cette table présente les rendements en plantation pour trois essences : l'épinette noire, le pin gris et l'épinette blanche. L'équipe a retenu comme critères la hauteur moyenne des plants, la longueur des pousses annuelles et le diamètre moyen des tiges de 20 ans et plus.

Troisième outil : une matrice de répartition AIPL pour un meilleur suivi

Une matrice de répartition a été conçue pour permettre un meilleur suivi des AIPL liées aux cibles établies par territoire d'unité d'aménagement. Cette matrice sera utilisée par les aménagistes qui préparent des plans forestiers opérationnels pour suivre les cibles annuelles.

Quatrième outil : une base de données AIPL

Enfin, les membres du groupe de travail ont rassemblé les sources d'information disponibles sur les AIPL dans des bases de données. Celles-ci serviront d'aide à l'identification et au classement de l'information relative aux AIPL. On y trouve les critères utilisés dans la grille d'aide à la classification AIPL, les données propres aux suivis forestiers ainsi que les caractéristiques des peuplements trouvées dans la carte écoforestière du MRN. En plus, d'autres informations peuvent y être ajoutées afin de permettre un suivi détaillé de la séquence des traitements dans le temps et les budgets qui y seront affectés.

Toutes ces informations se trouvent dans le «Guide régional d'identification et de classification des aires d'intensification de production ligneuse (AIPL)» disponible pour le personnel du MRN et sur demande pour les parties intéressées. Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à communiquer avec la direction générale du MRN en région.



Parcelles sous observation des équipes impliquées dans le dossier AIPL lors d'une sortie réalisée sur le terrain l'été dernier.



Est-il efficace de reboiser les landes forestières ?

Damien Côté, biologiste, direction des affaires régionales

Cet article donne suite à celui publié en décembre dernier dans lequel je présentais les résultats d'une étude publiée dans la revue *Journal of Vegetation Science*. Cette étude portait sur la régression du couvert forestier à la suite d'une séquence de perturbations naturelles (feu + feu, insecte + feu). L'étude menée sur un site situé à 150 km au nord du Lac-Saint-Jean permettait de quantifier le phénomène sur la base de l'effet de deux feux ayant sévi en 1920 et 1995.

Les mêmes collaborateurs, issus de l'Université du Québec à Chicoutimi et du ministère des Ressources naturelles, ont publié récemment deux nouveaux articles qui amènent un éclairage intéressant à la problématique de régression naturelle des forêts, dans une optique de maintien ou d'amélioration du potentiel forestier régional. Ils permettent de répondre aux questions suivantes :

- Le potentiel d'un peuplement forestier affecté par des feux successifs s'en trouve-t-il réduit?
- Est-il efficace de reboiser de tels sites?

Article 1 : des sites toujours aussi fertiles

Publié dans la revue *Forestry Chronicle* de janvier-février 2014, le premier article avait pour but de vérifier la perte de fertilité des sites forestiers affectés par des feux successifs.

Les résultats montrent une croissance supérieure pour les arbres de la cohorte la plus récente (1995), infirmant ainsi l'hypothèse de perte de croissance du site. Ces résultats permettent également d'alimenter positivement le débat sur la pertinence de reboiser de tels sites.

Article 2 : croissance de plantations dans les landes forestières

Le deuxième article porte sur la survie et la croissance de plantations d'épinette noire dans une forêt boréale ouverte ayant bénéficié d'un traitement mécanique de préparation de terrain. Publié le 16 décembre

2013 dans la revue *Forestry*, l'étude avait pour but d'évaluer l'effet de différentes méthodes de préparation de terrain et de différents gabarits de semis (réipients 45-110, 67-50 et 126-25).

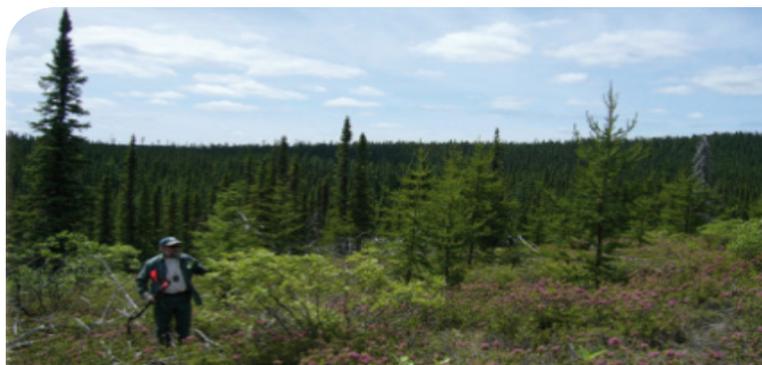
Résultats : une préparation intensive signifie une meilleure croissance

Dix ans après plantations, les résultats de cette étude permettent de démontrer que la préparation de terrain la plus intensive (scarificateur à disques TTS) permet d'atteindre les meilleurs résultats en terme de taux de survie et de croissance. Les plantations réalisées dans les milieux ouverts affichent une croissance comparable à celles réalisées dans les parterres forestiers avec un léger avantage pour ces derniers. Ce résultat permet aux auteurs de conclure que la plantation (avec une préparation de terrain adéquate) est une méthode appropriée pour rétablir une forêt sur ces sites dégradés.

Une avancée importante dans la connaissance de la forêt boréale régionale

Les résultats de ces trois articles représentent une avancée importante pour aider au maintien et à la restauration de la forêt régionale et répondre aux différents enjeux qui y sont associés (aires protégées, caribou forestier, production ligneuse, etc.).

Vous pouvez obtenir une copie intégrale des articles scientifiques en communiquant avec moi au 418 695-8125.



Échantillonnage 2012, secteur du lac Henry affecté par deux incendies forestiers en 1920 et 1995.



Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels

Nathalie Girard, responsable des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré, direction des affaires régionales.

Mandatée par le ministère des Ressources naturelles (MRN), la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRÉ) invite la population à s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) de 2015-2016 et de 2016-2017 lors d'une consultation publique qui se déroulera du 31 mars au 24 avril 2014.

Interventions forestières potentielles

Précisons que la consultation porte sur les secteurs potentiels de travaux impliquant de la coupe de bois et des interventions forestières ayant pour but de favoriser la régénération des territoires (préparation de terrain, reboisement, éclaircie précommerciale, etc.). Il sera aussi possible de discuter des secteurs prévus dans les opérations de 2014 jusqu'à 2018.

Rencontres de consultation

Pour faciliter les échanges, quatre séances d'information spécifiques aux unités d'aménagement forestier se tiendront dans les deux premières semaines de consultation, selon le calendrier ci-dessous :

Unité d'aménagement	Date et heure	Lieu des séances
Mistassini (027-51)	Mardi, 1 ^{er} avril à 18 h 30	Auberge La Diligence, Salle Péribonka 414, avenue de la Friche, Dolbeau-Mistassini
Rivière-Péribonka (024-51 et 024-52)	Mercredi, 2 avril à 18 h 30	Hôtel Universel, Salle Jacques-Gagnon 1000, boulevard des Cascades, Alma
Roberval-et-Saint-Félicien (022-51 et 025-51)	Mardi, 8 avril à 18 h 30	Hôtel du Jardin, Salle Maria-Chapdelaine 1400, boulevard du Jardin, Saint-Félicien
Saguenay-Sud-et-Shipshaw (023-51 et 023-52)	Mercredi, 9 avril à 18 h 30	Hôtel La Saguenéenne, Salle Alsace 250, rue des Saguenéens, Chicoutimi

Le Ministère y présentera les plans et il sera possible d'émettre des commentaires sur place lors de rencontres individuelles avec des représentants du MRN.

Les PAFIO demeureront accessibles durant toute la durée de la consultation sur le site Internet du MRN au <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement-saguenay-lac-saint-jean-pafio.jsp> ou dans les bureaux du MRN où le personnel forestier pourra répondre aux questions du public :

Roberval-et-Saint-Félicien
Unités d'aménagement 022-51 et 025-51
833, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien
418 679-3700

Mistassini
Unité d'aménagement 027-51
56, avenue de l'Église, Dolbeau-Mistassini
418 276-1400

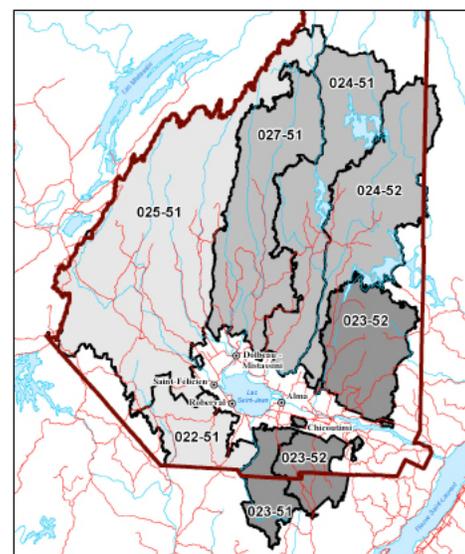
Rivière-Péribonka
Unités d'aménagement 024-51 et 024-52
801, chemin du Pont Taché Nord, Alma
418 668-8319

Saguenay-Sud-et-Shipshaw
Unités d'aménagement 023-51 et 023-52
1100, rue Bersimis, Chicoutimi
418 698-3660

Ces bureaux sont ouverts du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.



M. Guillaume Tremblay-Boulet, aménagiste à l'Unité de gestion des Ressources naturelles de Mistassini, écoute et note la préoccupation d'un participant lors d'une rencontre de consultation tenue en avril 2013.



Commentaires

Pour transmettre vos commentaires, remplissez le formulaire en ligne ou sur papier disponible lors des rencontres de consultation, aux bureaux du Ministère ou à ceux de la CRÉ et faites-nous-le parvenir au plus tard le jeudi 24 avril 2014, à 16 h.

La CRÉ regroupera tous les commentaires reçus au sein d'un rapport qu'elle transmettra au MRN. Le rapport informera les aménagistes des préoccupations du milieu. Ceux-ci répondront ensuite à chaque personne ou organisme ayant formulé un commentaire.



Bilan de la journée thématique sur les chemins multiusages

Bruno Girard, agent de recherche en développement régional, direction des affaires régionales

Le 21 février dernier, près de 40 représentants du milieu administratif régional ont pris part à une journée consacrée aux chemins multiusages au Complexe de villégiature la Dam-en-Terre d'Alma. Cette rencontre a permis d'amorcer une démarche de réflexion sur un concept de cadre de gestion des chemins multiusages. Rappelons qu'un chemin multiusage est tout chemin, autre que minier, construit sur les terres du domaine de l'État en vue de permettre l'accès au territoire forestier et à ses ressources.



La journée était organisée conjointement par la conférence régionale des élus (CRE) et la Direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles (MRN). Elle visait l'atteinte des objectifs suivants :

- mettre les connaissances des participants à jour (y compris les rôles et les responsabilités);
- obtenir un consensus sur la pertinence de produire un cadre de gestion stratégique du réseau de chemins;
- s'entendre sur les suites à donner à ce premier jalon.

Parmi les participants, outre le MRN et la CRE, l'activité a rassemblé des représentants des municipalités régionales de comtés (MRC), des communautés innues d'Essipit et de Mashteuiatsh et des ministères des Transports et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Objectifs atteints

À la fin de cette rencontre, les participants se sont entendus pour confier à la CRE la préparation d'un Cadre de gestion stratégique des chemins multiusages. Il a été suggéré de prendre comme modèle un autre outil de planification ayant fait ses preuves : le Plan régional de développement du territoire public.

Le groupe a également convenu de se doter d'une échéance d'un an pour produire ce cadre de gestion. En plus de répertorier un réseau d'axes principaux dont l'entretien deviendrait prioritaire, le nouveau cadre permettra de proposer la table des matières de futurs plans plus locaux et d'ordre opérationnel. Ce deuxième niveau de planification pourrait permettre de convenir, pour un secteur restreint, des modalités liées à l'entretien, au financement ou à la fermeture de chemins. Lorsque le comité affecté à la production de ce cadre stratégique sera mis en place, nous vous tiendrons informés sur la suite des travaux réalisés et à venir.



Les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire : des partenaires impliqués

France Marchand, chef de l'Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Anny Bisson, chef de l'Unité de gestion de Mistassini



Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, trois tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ont été mises en place par la Conférence régionale des élus (CRÉ) à la demande du ministère des Ressources naturelles. Ces tables permettent au MRN d'intégrer les intérêts et les préoccupations du milieu dans les stratégies qui définissent les activités sur les unités d'aménagement forestier du territoire régional.

Des tables actives

En plus de l'assemblée annuelle des partenaires, chaque table prévoit tenir cinq rencontres en comité de travail durant la saison 2013-2014. À ces activités, s'ajoute une rencontre régionale d'information regroupant les trois tables, laquelle aura lieu le 15 avril 2014 à Alma.

De multiples intérêts représentés

En bref, les TLGIRT, c'est plus de 100 sièges dans la région répartis comme suit :

- 32 sièges à la table Lac-Saint-Jean Ouest;
- 39 sièges à la table Saguenay-Lac-Saint-Jean Nord;
- 36 sièges à la table Saguenay.

L'ensemble des membres forme l'assemblée des partenaires de la table locale GIRT. Chaque groupe d'intérêts a élu un ou des délégués chargés de le représenter au sein du comité de travail de sa table locale. Par souci d'efficacité, tous les pouvoirs décisionnels sont confiés au comité de travail de la table concernée.

La composition des tables varie en fonction de la représentativité votée annuellement par l'assemblée des partenaires. Des personnes-ressources complètent la composition du comité de travail.

Groupe d'intérêts	Nombre de sièges		
	Ouest	Nord	Saguenay
Industrie forestière	3	5	4
MRC	2	2	3
Faune	5	4	4
Produits forestiers non ligneux	1	1	1
Énergie	1	1	1
Travailleurs	2	3	1
Entrepreneurs en aménagement forestier et exploitation	2	3	2
Villégiature	3	3	3
Récréotourisme	2	2	3
Environnement et eau	2	3	3
Autochtones	1	1	2
Gestion intégrée des ressources	1	1	0



Personnes-ressources	Nombre de sièges		
	Ouest	Nord	Saguenay
Ilnus Lac Saint-Jean, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	1	1	1
Information, éducation, formation, sensibilisation	1	1	1
Représentant du requérant de la certification	1	2	1
Représentants ministériels (MRN)	2	4	3
Coordination	1	1	1
Animation	1	1	1
CRÉ (Capitale-Nationale)	0	0	1

Les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire : des partenaires impliqués (suite)

Contribution aux plans tactiques (stratégies et enjeux d'aménagement)

Une fois mises en place, les TLGIRT ont consacré leurs deux premières années d'activité à la production et à la livraison du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) pour le 1^{er} avril 2013. Également, elles ont contribué à l'adaptation des critères exigés par les certificats d'aménagement forestier durable (CSA, FSC et SFI) au nouveau partage de responsabilités entre le MRN et l'industrie forestière pour l'élaboration de la planification forestière.

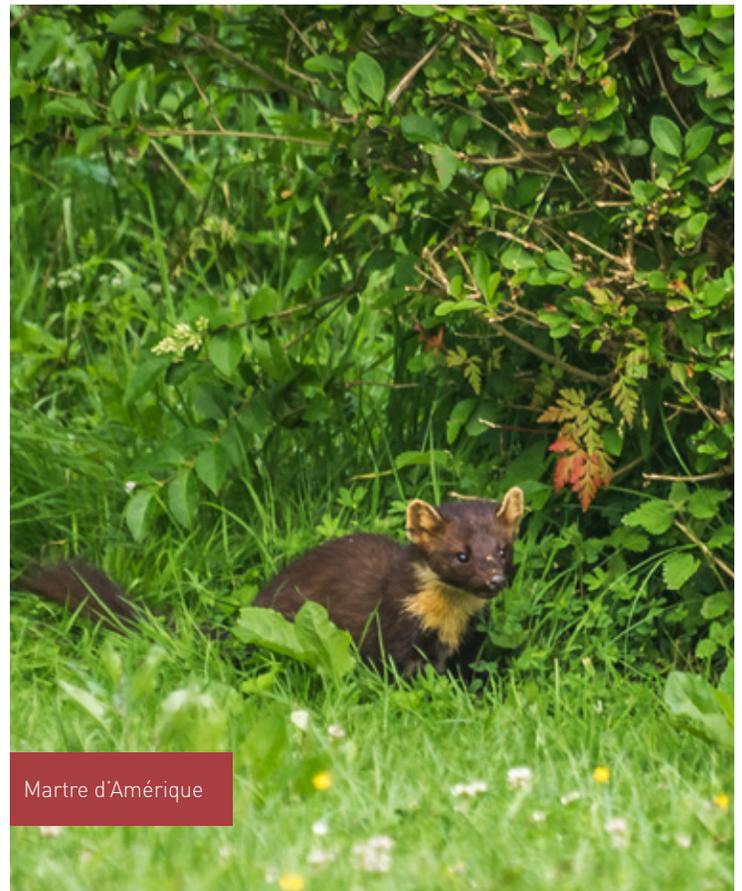
Depuis la livraison des PAFIT en avril 2013, les tables ont pu progressivement réorienter leur travail sur le traitement des enjeux jugés prioritaires par le milieu et poursuivre leurs efforts d'ajustements des processus aux nouvelles réalités de certification forestière.

À cet effet, plusieurs sous-comités ont été créés afin de travailler sur des enjeux tels que :

- Intégration des besoins en habitat de la martre d'Amérique dans l'aménagement forestier;
- Optimisation de la stratégie d'aménagement forestier;
- Maintien du capital forestier sur un territoire d'intérêt visé par une municipalité régionale de comté ou un autre organisme;
- Qualité de l'eau ainsi que protection des milieux riverains, humides et aquatiques;
- Etc.

D'autres grands dossiers sont également abordés par les comités de travail des TLGIRT en 2013-2014, notamment :

- la bonification de la planification tactique;
- la préconsultation de la planification opérationnelle;
- la bonification des éléments liés à la certification forestière des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (forêts à haute valeur pour la conservation, suivis du plan d'aménagement forestier durable, participation aux audits annuels et de surveillance, etc.).



Martre d'Amérique

En conclusion, la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire au Saguenay-Lac-Saint-Jean aura permis de consolider l'approche de participation du public intéressé à l'aménagement forestier sur les terres publiques de la région. Comme tout processus de démocratie participative, le succès de la démarche repose sur l'implication et les efforts de participation déployés par les délégués.

En somme, les tables s'approprient graduellement leur mandat et les résultats qui découlent des discussions reflètent de mieux en mieux les enjeux et valeurs régionaux.



Campagne « Le territoire public, ça se partage » : un nouveau dépliant signé MRN-MRC

Catherine Thibeault, responsable des communications

L'automne dernier, les quatre municipalités régionales de comté (MRC) et la Ville de Saguenay ont travaillé de concert avec la direction générale régionale (DGR-02) du ministère des Ressources naturelles afin de produire un dépliant de sensibilisation aux bons comportements à adopter sur le territoire public.

Un rappel des saines pratiques

C'est ainsi que les MRC ont accepté de se joindre à l'initiative du MRN pour contribuer à la campagne « Le territoire public, ça se partage ». L'objectif poursuivi consiste à rappeler aux usagers du territoire public quels sont leurs droits et leurs devoirs à respecter afin d'assurer la meilleure cohabitation possible.

Un envoi aux villégiateurs

Pour diffuser le message, les MRC ont envoyé le dépliant aux 10 000 villégiateurs au cours de l'hiver avec les avis d'imposition municipale et le renouvellement des baux.

Ce premier projet conjoint souligne l'importance accordée à une meilleure éthique sur le territoire public. La libre circulation, la courtoisie entre usagers et le respect de l'environnement sont quelques exemples d'attitudes et de règles qui requièrent d'être rappelées constamment.

D'autres actions sont encore à prévoir. La prochaine : un stand d'exposition consacré à cette campagne lors du salon Expo-Nature qui se tiendra du 3 au 6 avril au pavillon sportif de l'Université du Québec à Chicoutimi. Venez nous rencontrer!



État de la situation de la certification SFI dans la région

Karine Boulet, technicienne forestière, direction de l'expertise

C'est en mars 2013 que les sept unités d'aménagement de la région ont été certifiées selon la norme SFI (Sustainable Forestry Initiative) à la suite de l'obtention du certificat multisite du Secteur des opérations régionales du ministère des Ressources naturelles (MRN). Le maintien de cette norme d'aménagement durable des forêts sur le territoire était important pour notre organisation qui se voyait confier de nouvelles responsabilités avec l'arrivée du nouveau régime forestier, le 1^{er} avril 2013.

Responsabilité confiée à l'industrie

À l'approche de la mise en œuvre du nouveau régime forestier, des échanges avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) ont mené à des adaptations, laissant entre autres la responsabilité aux entreprises d'acquiescer ou de maintenir une certification forestière pour les territoires qu'elles exploitent.

Un vaste territoire certifié

Le MRN laissera donc à la compagnie forestière Produits forestiers Résolu (PFR) le soin de maintenir la certification SFI pour la presque totalité du territoire de la région pour le 1^{er} avril 2014 en ne renouvelant pas son propre certificat. Deux unités d'aménagement (UA) ne seront

pas couvertes par le certificat multisite de PFR (à obtenir), soit l'UA 023-51 et l'UA 024-52. Cependant, des démarches ont été entreprises par un regroupement de scieurs du Saguenay afin d'obtenir un certificat SFI pour l'UA 023-51. Pour ce qui est de l'UA 024-52, elle est déjà couverte par un certificat FSC détenu par la compagnie Produits forestiers Arbec sur ce territoire.

Soutien important du MRN

Le MRN étant responsable de la planification forestière, nous continuons de collaborer et de soutenir l'industrie par l'entremise des tables de certification dans l'atteinte de nos objectifs de maintien des certificats d'aménagement durable des forêts dans notre région.



Partage des informations géographiques

Pascal Baillargeon, coordonnateur géomatique régional, direction de l'expertise

Est-ce que je peux avoir le fichier « Shape »? Voilà une question qui revient très souvent dans les discussions avec divers intervenants du milieu. Chaque fois, la réponse requiert une analyse, car plusieurs questions doivent être posées avant d'acquiescer à cette demande.

1^{re} question

Est-ce que la donnée est disponible sur le [portail de données ouvertes du gouvernement du Québec](#)?

Données ouvertes
Gouvernement du Québec



Dans un premier temps, une recherche rapide sur ce site vous permettra de répondre à la question par vous-même.

2^e question

Est-ce que la donnée requise peut cadrer dans une entente de partage de l'information géographique? Les principales balises du partage de l'information géographique avec les organismes autorisés à agir au nom du Ministère sont les suivantes :

- Une entente de partage doit être signée par les parties pour concrétiser leurs engagements légaux et administratifs selon une approche gagnant-gagnant;
- Le partage doit se faire dans le contexte d'un mandat confié à l'organisme par le Ministère ou par l'État;
- Le partage est limité aux données géographiques nécessaires pour réaliser le mandat confié selon le territoire ciblé, pour la durée du mandat ou du projet;
- Les données géographiques incluses dans le partage ne doivent pas faire l'objet de contraintes légales ou stratégiques;
- L'entente de partage doit constituer un engagement à mettre à jour les données transmises ou à transmettre au MRN toutes autres données qu'il considère avoir avantage d'acquérir pour ses propres besoins de gestion.

Si vous répondez oui à cette question, veuillez communiquer avec le responsable de votre projet à la DGR.

3^e question

Est-ce une information géographique nécessaire à la réalisation d'un contrat à la demande du Ministère?

Si vous répondez oui à cette question, veuillez communiquer avec le responsable de votre projet à la DGR.

4^e question

Est-ce que la donnée d'information géographique est offerte et vendue par la [Géoboutique](#)?

Si oui, vous devrez alors déboursier les frais indiqués pour l'obtenir, à moins d'avoir répondu par l'affirmative à l'une des questions précédentes.



Si la réponse est « non » aux quatre questions, l'objet de votre recherche concerne peut-être des données encore inexistantes. Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à une entreprise spécialisée qui serait en mesure de produire la donnée.

Rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec



CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC

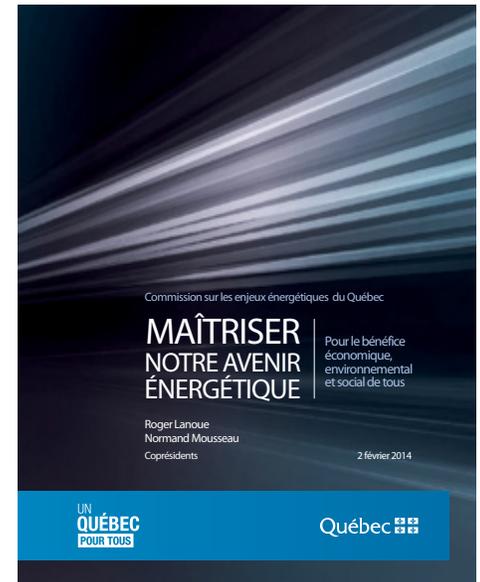
De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec

Le 24 février dernier, le ministère des Ressources naturelles a rendu public le rapport des deux coprésidents de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, M. Normand Mousseau ainsi que M. Roger Lanoue.

Intitulé « Maîtriser notre avenir énergétique – Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous », le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques est divisé en quatre thèmes :

- Lutte contre les changements climatiques
- Maîtrise de l'énergie
- Regard sur les différentes sources d'énergie
- Gouvernance, recherche et financement

Le site Internet de la Commission demeurera en ligne au cours des prochains mois pour vous permettre de consulter le rapport, accessible au consultationenergie.gouv.qc.ca



Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean



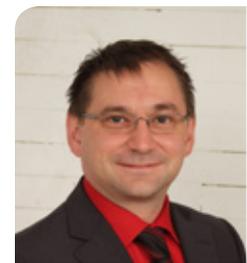
Alain Thibeault
Directeur général



Robert Lacroix
Directeur des
opérations intégrées



Diane Larose
Directrice de
l'expertise



Daniel Tremblay
Directeur des
affaires régionales

Ressources boréales est une publication du ministère des Ressources naturelles, Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Édition et coordination : Catherine Thibeault, responsable des communications
catherine.thibeault@mrn.gouv.qc.ca | 418 695-8125 poste 233